

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	27

Numéro Délibération	12/2024
Mise en ligne le	13 mars 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 1^{er} mars 2024

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 mars 2024

Objet de la délibération

Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres

L'an deux mille vingt-quatre et sept Mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents	M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – M. Jean Paul FINART – Mme Bérandère VALLES – M. Laurent VIDAL – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Anthony PEROTTI – M. Sébastien CAMMAL
Représentés	Mme Cécile VEILLON – Pouvoir à M. Naïl AOURRAË / Mme Catherine ITIER – Pouvoir à Mme LOCK Pascale / M. Laurent TEISSIER – Pouvoir à Mme VALLES Bérandère / Mme Céline CLOTET – Pouvoir à Mme Sylvie COSTA
Excusé	M. Lionel ESPEROU
Absente	Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : M. Max RASCALOU

Madame Sylvie COSTA rapporte l'affaire ;

A la demande du Groupe majoritaire « Objectif Vendargues 2020 » et au regard de nouvelles contraintes personnelles et professionnelles de certains membres élus, il est proposé de procéder au renouvellement de la commission d'appel d'offres afin d'assurer la désignation de membres titulaires, plus disponibles aux dates et heures habituelles de tenue des séances.

Il est rappelé que la Commission d'Appel d'Offres, comprend, hormis le Maire ou son suppléant, qui est président de droit, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, désignés par le Conseil Municipal en son sein.

Elle aura à connaître l'ensemble des dossiers soumis à son examen, dans les formes prescrites par le Code de la commande publique.

En application de l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres, pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, choisit le titulaire.

En deçà de ces seuils, et pour les marchés publics pour lesquels le conseil municipal n'a pas donné délégation au Maire pour prendre toute décision concernant leur préparation, leur passation, leur exécution et leur règlement, la Commission d'Appel d'Offres pourra être réunie, à titre informel, pour consultation avant proposition d'attribution et adoption du marché par le conseil municipal.

.../...

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

.../...

Elle est constituée par vote à bulletins secrets, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection se fait par scrutin de liste sans ordre préférentiel. Le remplacement d'un titulaire sera ainsi assuré par l'un des suppléants élu sur la même liste que le titulaire en cause.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Après déclaration de candidatures et vote à bulletins secrets, la Commission d'Appel d'Offres se trouve constituée comme suit :

Groupe Objectif Vendargues 2020		Groupe Bien Vivre à Vendargues	
Membres titulaires : <ul style="list-style-type: none">- Jean-Paul FINART- Raymond HAREL- Ghislaine BONNEFILLE- Jean-Claude SALAS	Membres suppléants : <ul style="list-style-type: none">- Sophie BELLOC- Cécile VEILLON- Jean IBANEZ- Xavier COMBETTES	Membre titulaire : <ul style="list-style-type: none">- Anthony PEROTTI	Membre suppléant : <ul style="list-style-type: none">- Frédéric SARROUY

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 27

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Guy LAURET

